



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

Belvédères

Objet : Conception, réalisation et installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, entre Nantes et Saint-Nazaire

Procédure de consultation : Procédure concurrentielle avec négociation en application des articles 25 et 71 à 73 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Code CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

Objet principal : 92311000-4

Description : Œuvres d'art

Type de marché : services – prestations intellectuelles

Maître d'ouvrage : Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Date et heure limite pour la demande d'informations complémentaires : 21 avril à 12h

Date et heure limite de réception des candidatures : 5 mai à 12h

I - POUVOIR ADJUDICATEUR

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2 cours du champ de mars 44000 NANTES

Contact :

contactpm@nantessaintnazaire.fr

denouxlm@nantessaintnazaire.fr

Tel : 02.51.16.47.09

Adresse internet : <http://www.nantessaintnazaire.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : points de contacts susmentionnés

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : points de contacts susmentionnés ou à l'adresse de plate-forme de dématérialisation suivante <https://marchespublics-agglo-carene.omnikles.com/>

Adresse à laquelle les candidatures ou demandes de participation doivent être envoyées : points de contacts susmentionnés ou à l'adresse de plate-forme de dématérialisation suivante <https://marchespublics-agglo-carene.omnikles.com/>

II - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent avis de publicité définit les modalités de participation à la consultation relative à la conception, la réalisation et l'installation d'un réseau de haltes-belvédères, œuvres d'art, sur le territoire du Pôle métropolitain entre Nantes et Saint-Nazaire.

III – DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ

L'œuvre, belvédère d'environ 4 à 5 mètres de hauteur réalisé en série, au minimum en 5 exemplaires, devra permettre de surplomber le paysage dans l'idée d'apercevoir la Loire ou ses affluents le temps d'une halte à pied ou à vélo et de s'informer sur ce qui entoure le promeneur.

L'œuvre pourra présenter des variations pour s'adapter à différents environnements, en s'inspirant du contexte paysager et patrimonial propre à l'estuaire de la Loire. Elle devra être autostable, installable et entretenue facilement sur site, déplacée à coût maîtrisé, et résistante aux contraintes météorologiques.

Les sites d'implantation initiaux des œuvres seront présentés aux candidats retenus. Ils jalonnent notamment le futur itinéraire cyclable Loire rive droite étudié par le Conseil départemental de Loire-Atlantique dans le cadre de son plan d'actions 2017-2027 « la Loire Atlantique à vélo » qui traverserait les communes suivantes, de Nantes à Saint-Nazaire : Saint-Herblain, Indre, Couëron, Saint-Etienne de Montluc, Cordemais, Bouée, Lavau-sur-Loire, La Chapelle Launay, Donges, Montoir-de-Bretagne.

Il s'agit nécessairement d'une création artistique originale, mentionnée à l'article L.112-2 du code de la propriété intellectuelle.

La mission requière des compétences affirmées en matière de conception artistique (design, arts appliqués, architecture...) et des compétences techniques pour garantir la réalisation opérationnelle de l'œuvre et son installation.

<p>Type de marché : Services Catégorie de services : 12 Lieu principal de prestation : Loire-Atlantique, FRANCE Code NUTS : FR511</p>

IV – MONTANT DE L'ENVELOPPE DE L'OPERATION

L'enveloppe prévisionnelle globale affectée à l'opération est estimée à environ 300 000 € HT. Elle comprend les honoraires du candidat retenu, les dépenses afférentes à la réalisation de la commande et à l'installation des 5 exemplaires minimum de l'œuvre sur les sites présentés au candidat retenu (comprenant, notamment, les frais de contrôle technique), ainsi que les frais liés à la présente consultation, notamment les indemnités attribuées aux candidats présélectionnés non retenus.

V – PRESENTATION DU PÔLE METROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE ET DU PROJET D'ITINERAIRE CYCLABLE

Le Pôle métropolitain regroupe 5 intercommunalités autour de l'estuaire de la Loire : Nantes Métropole, la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), les communautés de communes Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres et du Pays de Blain. Ces collectivités coopèrent pour conduire des projets communs dans les domaines de l'environnement, le développement économique, la mobilité et l'accompagnement opérationnel de projets urbains s'inscrivant dans la stratégie du territoire visant à « construire la ville autour du fleuve » (stratégie inscrite dans le Schéma de cohérence territoriale et lauréate du label EcoCité du Ministère de l'Ecologie depuis 2009).

Le Pôle métropolitain a ainsi engagé la démarche « Eau et paysages » afin d'aménager six sites complétant l'offre de promenades existante au bord de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire. Cette démarche s'articule avec le parcours *Estuaire*, collection de 30 œuvres permanentes d'art contemporain implantées le long de la Loire sur 12 communes, et avec d'autres projets de mise en valeur de l'estuaire tel que le centre de découverte *Loirestua* inauguré en 2018 sur le port de Cordemais ou les plans d'aménagement paysagers du Conservatoire du littoral. Enfin, elle est articulée au projet d'itinéraire cyclable Nantes Saint-Nazaire en rive droite de la Loire étudié par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, afin de compléter l'offre existante, notamment le tracé *Loire à Vélo* actuel en rive gauche du fleuve.

C'est dans la perspective d'anticiper et d'accompagner ces différents aménagements que le Pôle métropolitain souhaite installer ce réseau d'œuvres d'art, haltes-belvédères.

VI – PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

La consultation est passée en application des articles 25, et 71 à 73 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, selon les termes de la procédure concurrentielle avec négociation.

VII – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

VII.1 Modalités de la consultation

La consultation est lancée en vue de sélectionner un artiste-concepteur ou un groupement, et un projet artistique, dans le cadre d'un marché global regroupant la conception, la réalisation et l'installation sur différents sites de l'œuvre.

Elle se déroulera de la manière suivante :

1. Parmi les candidatures reçues dans le délai imparti, quatre (4) candidats au maximum seront sélectionnés pour remettre un projet. Les candidatures seront classées et retenues en fonction des critères suivants :
 - la pertinence des motivations exprimées par le candidat (40%)
 - la qualité des références proposées (40%)
 - les capacités techniques, économiques et financières du candidat (20%)
2. Les quatre candidats au maximum sélectionnés remettront un projet de création artistique, sur la base du dossier qui leur sera communiqué par le maître d'ouvrage.
3. Le marché sera attribué par la CAO du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation. La CAO pourra s'appuyer sur l'avis d'un comité artistique, présidé par le maître d'ouvrage, et dont la composition sera indiquée aux candidats retenus le cas échéant. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'auditionner les candidats sélectionnés.

Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de demander aux candidats de compléter leurs candidatures.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation ni audition.

VII.2 Délais estimatifs d'exécution de l'œuvre

A compter de la notification du marché, les délais estimatifs d'exécution de la prestation sont les suivants :

- Phase de conception de l'œuvre : 6 mois
- Réalisation et pose : 8 mois

La première phase devra être validée par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire avant le démarrage de la seconde phase.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours (à compter de la date limite de réception des offres finales)

VII.3 Calendrier prévisionnel de la procédure

- Choix des 4 candidats maximum : mai 2017
- Remise des projets : juin 2017
- Auditions (le cas échéant) et choix du lauréat : fin juin 2017
- Début d'exécution des prestations : juillet 2017

VIII - PRESENTATION ET CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

VIII.1. Groupement d'opérateurs économiques

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme d'un groupement, pourvu qu'ils présentent les compétences décrites à l'article III du présent avis.

En cas d'attribution du marché à un groupement, la nature que devra prendre ce dernier sera un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le marché sera passé avec le mandataire de l'opération qui devra obligatoirement être le concepteur artistique.

Les structures responsables de la conception artistique (design, arts plastiques, architecture...) ne peuvent présenter qu'une seule candidature, que ce soit en qualité de candidats individuels ou de membres d'un groupement.

Les structures détentrices d'autres compétences techniques peuvent se présenter dans plusieurs groupements, à condition qu'elles ne soient pas intégrées aux structures responsables de la conception artistique de l'œuvre.

Il n'est pas possible de se présenter en qualité de mandataire de plusieurs groupements.

VIII.2 Pièces relatives à la candidature à fournir par l'ensemble des candidats

Les candidats auront à produire obligatoirement un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que définies dans les articles 44, 48 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le pouvoir adjudicateur peut demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature dans un délai de 5 jours maximum s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes dans les conditions de l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

- 1)** Lettre de candidature (DC1) relative à la présentation du candidat ou de chaque membre du groupement pour le marché public ;
- 2)** Formulaire DC2 dûment complété et signé ou tout autre document reprenant l'ensemble des informations contenues dans ce formulaire ;
- 3)** Présentation des moyens techniques et professionnels du candidat ou du groupement (mode d'organisation de la structure, moyens techniques de la structure, curriculum vitae actualisés des intervenants (format A4 – 2 pages recto maximum), présentant en cas de groupement, les intervenants des différents membres du groupement)
- 4)** Sélection de deux à cinq références du candidat ou du groupement candidat, significatives au regard du projet des haltes-belvédères, présentées en couleurs à l'aide de photographies du travail du candidat. Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation de l'œuvre, la démarche artistique et le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande ainsi que son coût de réalisation (A4, 6 pages recto maximum). Le candidat pourra compléter ces références sélectionnées par une présentation d'autres références, dans la limite d'un document de 15 pages A4 recto maximum ;
- 5)** Lettre de motivation (ou note d'intention) indiquant les premières orientations que le candidat souhaiterait donner à son projet dans le cadre de cette commande, et exprimant son intérêt pour le projet (format A4 – 2 pages recto maximum) ;
- 6)** Formulaire DC4 – déclaration de sous-traitance (ancien DC13) - dûment complété et signé par les deux parties si le candidat compte sous-traiter une partie des prestations.

Nota : Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la sélection des candidats se fera exclusivement sur les documents demandés ci-dessus. Aucune audition n'est prévue à ce stade de la consultation.

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française.

IX - MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES

La date limite pour demander des informations complémentaires à l'AAPC dans le cadre de la candidature est fixée au 21 avril à 12h.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 5 mai à 12h.

Le maître d'ouvrage préconise la transmission des documents par voie électronique.

En cas d'envoi par support papier, le maître d'ouvrage demande d'y inclure un support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, fichiers *.PDF, *.JPEG) par la poste sous pli recommandé avec AR ou par dépôt contre récépissé avec la mention « Belvédères – Ne pas ouvrir ».

Le dépôt électronique des candidatures s'effectue exclusivement sur le site : <https://marchespublics-agglo-carene.omnikles.com/>

Aucun envoi par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, ainsi que les formats d'image jpg, png

Le présent AAPC constitue le dossier d'appel à candidature (DAC).

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier d'appel à candidature par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marchespublics-agglo-carene.omnikles.com/>

Dans le cadre du développement durable, le pouvoir adjudicateur souhaite que le retrait du dossier de consultation se fasse de préférence par téléchargement sur le profil d'acheteur.

X – DECISION A L'ISSUE DE L'EXAMEN DES PROJETS

Le dépôt des candidatures ne fait pas l'objet de rémunération.

Une indemnité de 2 500 € nette de taxes sera attribuée à chacun des candidats présélectionnés à l'issue de l'analyse des candidatures, ayant remis un projet conforme au programme et non retenus par le pouvoir adjudicateur à l'issue de l'analyse des offres. Toutefois, le montant de la prime allouée à chaque candidat est modulable par le pouvoir adjudicateur s'il estime les prestations incomplètes ou non conformes au règlement de la consultation.

XI – VOIES DE RECOURS

Le tribunal compétent pour le règlement des litiges est le Tribunal administratif de Nantes

Adresse : 6, allée de l'Île-Gloriette BP 24111, 44041 Nantes Cedex.

E-mail : greffe.ta-nantes@jurdam.fr

URL : <http://nantes.tribunal-administratif.fr/acces-et-coordonnees/>

Tel : 02 40 99 46 00 Fax : 02 40 99 46 58

XII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le présent marché s'inscrit dans un programme financé par des fonds communautaires, dans le cadre du Plan Loire (FEDER Bassin de la Loire 2014-2020). Le titulaire du marché veillera à respecter les modalités de communication liées à l'obtention des financements, qui lui seront communiquées par le maître d'ouvrage.

Date d'envoi du présent avis : 3 avril 2017